



ACADÉMIE DE LIMOGES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection pédagogique
Second degré

Inspection pédagogique
Second degré

Limoges, le 10/09/2024

Affaire suivie par :
Aurélien Masson
Mél : aurelien.masson@ac-limoges.fr

MASSON Aurélien
IA-IPR Éducation musicale et chant choral

13 rue François Chénieux
CS 23124
87031 Limoges cedex 1

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'Éducation
musicale et chant choral

Sous-couvert de Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissements

Objet : Lettre de rentrée – septembre 2024

Chères et chers collègues,

Je vous souhaite à toutes et à tous une excellente rentrée en espérant que vous avez passé d'agréables vacances. Je souhaite également la bienvenue aux collègues qui rejoignent les rangs des professeurs d'éducation musicale et chant choral dans l'académie.

Si notre métier appelle sans cesse des adaptations face aux mutations de la société et aux changements d'organisation qui peuvent survenir dans notre institution, les valeurs de la République et de l'école demeurent. Dans le but de former des citoyens éclairés, l'accès à la culture est un enjeu essentiel pour nos élèves. Exercer sa sensibilité et son intellect en rencontrant des œuvres et en ayant une pratique artistique constitue une expérience difficilement substituable et au combien utile dans la formation des élèves. Vous êtes des actrices et des acteurs de premier plan dans la mise en œuvre de la démocratisation culturelle. Le cours donné en classe est bien sûr le socle de l'enseignement que nous dispensons. Mais, comme vous l'avez compris, nos pratiques pédagogiques ne peuvent que s'enrichir en s'engageant dans des projets qui favorisent l'interdisciplinarité, qui associent plusieurs établissements et, quand cela s'avère opportun, des partenaires extérieurs.

En introduction de cette lettre de rentrée, je me dois donc de saluer votre action et votre engagement. Si des événements tels que le *Zénith 2024* peuvent avoir lieu, c'est bien grâce à votre travail et à votre implication sur le terrain. Ce spectacle, par son envergure, constitue une vitrine pour notre discipline. Néanmoins, celui-ci ne doit pas faire oublier l'ensemble des autres actions et réalisations dans lesquelles vous vous êtes impliqués l'an passé et qui méritent aussi d'être soulignées.

Je vous encourage à entretenir cette dynamique et cette adhésion à des projets ambitieux. Pour continuer à développer ces derniers et à élargir le champ de l'ouverture culturelle proposée aux élèves, il est aussi possible de s'appuyer sur la DAAC et sur les outils que sont ADAGE et le pass Culture.

1- Actualités

Le choc des savoirs a pour conséquences des réorganisations.

En premier lieu, la mise en place des groupes de besoins. Ces derniers pourraient engendrer un accroissement des cours sur la pause méridienne. Il vous appartiendra, dans la mesure du possible, de veiller à l'accessibilité à l'EFCC (Enseignement Facultatif de Chant Choral) quant à son positionnement horaire.

En second lieu, il faut savoir qu'une réécriture du socle commun est en cours. Le texte sera restructuré sur la base d'un classement en 4 familles de compétences : les compétences fondamentales en mathématiques travaillées dans toutes les disciplines, les compétences fondamentales en français travaillées dans toutes les disciplines, les compétences psychosociales (telles que la confiance en soi, l'organisation du travail personnel, la persévérance ou la capacité de travail en groupe), les connaissances de culture générale qui valident l'acquisition des repères mentionnés dans les programmes.

En dernier lieu, il faut souligner la continuité d'axes transversaux pour lesquels les efforts ne doivent pas être relâchés : le développement de la différenciation pédagogique, la défense de la laïcité, l'égalité fille-garçon, la lutte contre le harcèlement et le recours à une pédagogie qui fait un usage raisonné des écrans. Pour approfondir ces sujets, je vous renvoie à la circulaire de rentrée 2024 :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo26/MENE2417753C>

2- PPCR et inspections de contrôle

Pour la préparation des rendez-vous de carrière, je vous invite à prendre connaissance de la procédure et, le moment venu, à compléter les documents *ad hoc* afin que votre évaluation se fasse dans les meilleures conditions.

<https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

À votre demande ou à la demande de votre hiérarchie, vous êtes également susceptibles d'être l'objet d'une inspection de contrôle. Cette dernière est indépendante des rendez-vous de carrière et est assimilée à une visite conseil.

Par ailleurs, je reste disponible en dehors de ces échéances si vous ressentez le besoin d'échanger sur des questions relatives à la pédagogie ou à l'évolution de votre carrière.

3- Plan de formation

Dispositifs à public désigné :

- . 49061 – Projet CREA *Élémentaire, mon cher !* – Appui à la réalisation
- . 49062/49063/49064 : Formation disciplinaire départementale

Dispositifs avec candidatures individuelles :

- . 49069 – Chœur académique (2 groupes pour les répétitions : Limoges et Tulle). Administratrice : Clémentine Haise
- . 49053 – Le numérique au service de la créativité en EMCC
- . 49065 – Préparation au CAPES interne – admissibilité et admission
- . 49068 – Préparation agrégation interne – admissibilité
- . 49066 – Journée Formation Jeunesse Musicale de France (à destination des professeurs en lycée)

Concernant les formations à candidatures individuelles, seules deux sont pour l'heure visibles via la page EAFC dédiée sur le site du Rectorat de Limoges.

Si vous êtes intéressé(e)s par la préparation du CAPES interne ou de l'agrégation interne, je vous prie de bien vouloir m'écrire directement afin que je vous fournisse toutes les informations nécessaires. Ces dispositifs sont organisés en partenariat avec l'académie de Bordeaux.

4- Enseignement de spécialité – Baccalauréat

J'attire votre attention à la fois sur le programme limitatif pour l'enseignement de spécialité musique en classe de terminale et sur le programme complémentaire pour l'enseignement optionnel de musique en première et en terminale. Je vous incite à aller découvrir ou redécouvrir ces œuvres et à réfléchir à l'intégration de quelques-unes d'entre elles dans vos séquences.

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo1/MENE2330061N>

<https://www.education.gouv.fr/bo/2024/Hebdo1/MENE2330053N>

5- FNCS (Fédération Nationale des Chorales Scolaires)

Tête de réseau des Associations académiques de chant choral dont se sont dotées presque toutes les académies du territoire national, la Fédération nationale des chorales scolaires promeut les rencontres, les actions, les échanges et l'expertise autour de la pratique chorale.

DIGICHOEUR : la nouvelle plateforme numérique de la FNCS

Le 1^{er} octobre sera lancée la plateforme **Digichoeur**, fruit d'un travail de 3 années mené par la Fédération nationale des chorales scolaires avec un consortium de nombreux partenaires artistiques.

Déjà consultable via l'adresse www.fncs.fr, cet outil est conçu à la fois comme :

- un support pédagogique pour le cours d'Education musicale, de sa préparation à sa mise en œuvre, tout en étant plus souple et adapté à notre discipline que ne le serait un manuel

- un outil puissant pour l'élaboration et la réalisation de projets musicaux dans le cadre de l'enseignement facultatif de chant choral
- un réseau social des professionnels de l'éducation musicale et du chant choral

Son objectif est de faciliter le travail des professeurs d'éducation musicale et chant choral, notamment en mettant à disposition un très large répertoire arrangé pour voix d'enfants et d'adolescents avec des outils de travail vocal et d'enregistrement intégrés, et par un appui dans toutes les étapes de la création des projets, permettant ainsi aux enseignants des 1er et 2nd degrés de se concentrer prioritairement sur les aspects pédagogiques et artistiques.

Il s'agit donc de valoriser l'ensemble des pratiques artistiques de nos élèves, des cours d'Éducation musicale et de chant choral où tout commence, jusqu'à la scène.

Des webinaires à l'intention des professeurs d'EMCC comme des CPDEM du 1er degré auront lieu dans les prochaines semaines, afin de vous présenter les multiples applications (pédagogiques, artistiques et organisationnelles) de cette plateforme.

La coordination de Digichoeur est gérée par Emma Rodriguez que vous pouvez contacter à cette adresse pour de plus amples informations : emma.rodriquez@fncs.fr

Dates à retenir

Si vous souhaitez en savoir plus sur les activités de la Fédération nationale des chorales scolaires, n'hésitez pas à assister à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en visio le **mercredi 16 octobre 2024 à 16h30**. Lien de connexion à la visio : <https://us02web.zoom.us/j/88666621655?pwd=OxL039hA8KvijZOwIH1bZuxEDf1911.1>

Enfin, le Séminaire national des chorales scolaires aura lieu pendant le premier Festival des Arts à l'École au Futuroscope de Poitiers du **2 au 4 avril 2025**.

6- La pratique, la pratique... la pratique !

Je rappelle à tous, s'il en est besoin, que notre priorité est de faire de la musique. Notre démarche pédagogique s'appuie avant tout sur une approche sensible. Si notre outil incontournable est le chant, l'expérimentation, l'appropriation par des pratiques diversifiées, l'invention et la création doivent irriguer l'ensemble des activités et des situations pédagogiques proposées aux élèves.

C'est l'expérience vécue qui est le point de départ à toute analyse, toute réflexion et toute production d'une trace quelle qu'elle soit.

Il est important de donner l'opportunité aux élèves de prendre des initiatives dans les projets musicaux et lors de l'étude des œuvres. La motivation de ces derniers passe en effet en partie par cette responsabilisation et par l'occasion d'exercer son autonomie. Elle passe également par l'accès à un cours porteur de sens. C'est pourquoi, cette approche vivante de la musique mise en avant plus haut se veut inscrite dans des séquences pourvues d'une problématique solide et intelligible. Le plaisir à faire de la musique s'épanouira d'autant mieux que le cadre fixé sera sécurisant et que l'enseignement mis en œuvre sera le plus explicite possible. Ainsi, les compétences ciblées, les attendus et les observables qui prévalent aux évaluations sont systématiquement portés à la connaissance des élèves au fur et à mesure de l'avancement des séquences.

De plus, le cours d'éducation musicale repose sur une recherche permanente de points d'équilibre : entre rites et

nouveautés, postures standardisées (pour le chant et l'écoute) et exploration de la place du corps dans la pratique musicale, travail en classe entière et travail en petits groupes, etc.

Enfin, autant que faire se peut, nous ne pouvons que gagner à veiller à ne pas cloisonner nos contenus dans une démarche purement technico-musicale. C'est bien en apprenant aux élèves à croiser les connaissances et à faire des liens que l'on construit une culture générale qui devient un outil d'émancipation intellectuelle et que l'on contribue à former des citoyens en mesure de produire une pensée critique du monde basée sur la raison.

La journée de formation disciplinaire qui aura lieu dans chaque département nous permettra de nous rencontrer et d'amorcer une réflexion partagée sur les sujets qui touchent notre discipline, nos actions communes et les enjeux pédagogiques qui sont devant nous.

Dans l'attente, je vous souhaite une année scolaire la plus réussie possible.

Bien cordialement,

Aurélien Masson

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Aurélien Masson', written in a cursive style.